

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 7 (1898)

**Artikel:** Sorvilier et ses anciens habitants (1570 - 1798)  
**Autor:** Germiquet, M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-555260>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SORVILLIER

ET

## ses anciens habitants

(1570-1798)



I

### SITUATION, CLIMAT

Le village de *Sorvilier* est situé dans le bas de la vallée de Tavannes, au pied de ces balsamiques forêts de sapins, qui couronnent les hauteurs du versant septentrional du Montoz et à l'altitude de 684 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Cette vallée, d'une longueur de 12 kilom., est arrosée par la Byrse, nymphe capricieuse, comme toutes les naïades du Jura, qui coule dans la direction de l'ouest à l'est et qui jette dans ce petit coin de pays, comme sur son paysage, le tribut de ses eaux vagabondes.

Quoique nous n'ayons pas la prétention de comparer le climat de cette vallée, à celui des sites enchanteurs des bords du Léman, l'on y respire néanmoins un air si pur et si vital, qu'il peut être comparé à celui des hautes vallées du Jura, avec lesquelles celle-ci a d'ailleurs maints

traits de ressemblance. On n'y trouve ni les glaciers, ni les neiges éternelles de nos Alpes, mais des pentes adoucies, des sommets arrondis et partout, même jusqu'aux plus hautes cimes du Moron et du Montoz, des tapis de la plus riche verdure. Aussi le malade y recouvra-t-il la force et la santé et l'enfant étiolé l'incarnat de ses joues.

Transportons-nous, par la pensée, de deux siècles en arrière, sur les lieux mêmes qui nous ont vu naître, qui ont été le berceau de notre enfance et voyons, d'après la tradition et les anciens documents qui sont parvenus jusqu'à nous, ce qui s'y est passé, notamment à l'époque où le notaire Jean Faigaux y exerçait son ministère.

## II

### SON ORIGINE

L'origine du village de Sorvilier, comme celle de la plupart des villages de ces temps reculés, se perd dans la nuit du passé et les écrivains sont sobres de renseignements à ce sujet.

Les premières mentions de son existence remontent au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Elles se trouvent consignées dans le Cartulaire de M. Trouillat : « *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle* ».

Voici les quelques mentions qui en sont faites dans ce recueil :

1<sup>o</sup> Dans une charte, datée de Lausanne, du 17 mai 1148, le pape, Eugène III, confirme les possessions et les revenus du Chapitre de Moutier-Grandval, et nommément « *les âmes de Curti Soreevuilier* » (du domaine de Sorvilier) (1).

2<sup>o</sup> Dans une bulle, datée de Rome, au Latran, du 27 février 1179, le pape Alexandre III, confirme les possessions de l'église collégiale de Moutier-Grandval, parmi

(1). Trouillat. Vol. I. page 309.

lesquelles figurent « *les dîmes de Curti Soroviler* » (du domaine de Sorvilier) (1).

3° Le 3 mai 1308, le Chapitre de Moutier-Grandval, avec l'approbation d'Othon, évêque de Bâle, détermine les revenus de l'hospice de Moutier, parmi lesquels figure : « *de decimâ Sorcrvilier, tres solidos* » (la dime de Sorvilier, trois sols) (2).

4° Le 25 mai 1317, le prévôt et le Chapitre de Moutier confèrent la chapellenie de l'hospice de Moutier, à Burkard, prêtre de Courroux et lui assignent des revenus : « *Item in Sorunvilier, quinque solidos de terra hospitalis* ». (Item, à Sorvilier, cinq sols de la terre de l'hôpital). (3).

Même charte. « *Item de decimâ hospitalis apud Sororvilier tres solidos denriorum.* » (Item de la dime de l'hôpital, à Sorvilier, trois sols des derniers). (3).

5° Hermann et Conrad, de Montsevelier, retiennent des fiefs de l'église de Bâle, en 1325. « *Item dimidiam portem unius decimæ in villa de Syrenvilier* ». (Item, la moitié d'une dime dans la ferme de Sorvilier). (4).

6° Dans l'inventaire des possessions, fiefs et revenus de l'abbaye de Bellelay, que l'abbé, Jean de Pontenet, fit dresser les 16 juillet et 22 septembre 1398, il est fait mention que l'abbaye possède des fiefs et des censes dans plusieurs communes de la Vallée de Tavannes et entre autres dans celle de Sorvilier. (5).

7° Enfin, en la VI<sup>me</sup> année du Pontificat d'Eugène IV, le jeudi après la fête de la St-Barthélémy, août 1439, par acte passé devant Messire Jean Fadin, prêtre et notaire de l'autorité impériale, Jean Monier, maire de Delémont, vendit à Isabelle de Vendelincourt, « *un fief situé à Survellier* », qui lui avait été légué par Jean Heinquine, de Rambeval.

L'acte fut passé en la ville de Delémont, au poêle du vendeur, fut visé par Erard Molitor, notaire public et juré de la Cour de Basle, puis homologué et noté, parce

- (1). Trouillat. Vol. I. page 372.
- (2). » Vol. III, page 132.
- (3). » Vol. III, pages 258, 259.
- (4). » Vol. III, page 348.
- (5). » Vol. IV, page 857.

que le prêtre et notaire Fadin est allé de vie à trépasement.

L'acte de vente, écrit sur parchemin est conservé aux archives de l'ancien Evêché de Bâle.

Les renseignements qui précèdent nous permettent de conclure que la localité de Sorvilier existait déjà vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, sinon à l'état de village proprement dit, du moins en celui de fermes et de Courtine.

### III.

#### **SES ANCIENS HABITANTS**

Les plus anciens documents historiques, que nous avons consultés, sur l'existence des anciens habitants de Sorvilier, sont consignés dans un registre manuscrit, intitulé : « *Capitula ac Conclusiones Venerabilium*, etc. », conservé aux archives de l'ancien Evêché de Bâle, à Porrentruy.

Ces documents établissent que vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (1572 et 1586), les familles *Germika* (Germiquet), *Botscha* (Bouchat) *Tordin*, *Tordium*, *Tordni* (Tordion), *Romie* (Romy), *Vüttâ* (Voutat), *Purnel* (Purnez), *Fegga*, *Fagaulx* (Faigaux) et *Pesso* (Passoz), existaient et vivaient à Sorvilier déjà pendant le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle.

A l'exception de la première, nous ne savons à quelle époque les familles, dont nous avons cité les noms, vinrent s'établir à Sorvilier. Ce qui est certain, ce fut avant 1570 et 1572, puisque ces noms de famille ont été consignés, (les membres comme habitant Sorvilier), dans des documents publics de 1570, 1572, 1573, 1574, 1575, 1578, 1581, 1584 et 1586, émanant de la Chancellerie de la Cour princière.

La famille *Germika* était établie en Provence et eut à souffrir des persécutions religieuses de cette époque. Elle dut quitter sa patrie, lors des massacres de la Saint-Barthélemy (1572), vint se réfugier dans l'Evêché de Bâle et s'établit à Sorvilier.

Pendant trois siècles et plus, les descendants des huit familles prénommées vécurent successivement à Sorvilier, où ils accomplirent leur pèlerinage terrestre. Les cinq premières se sont conservées jusqu'à nos jours et leurs descendants habitent actuellement Sorvilier. Les trois dernières, par contre, se sont éteintes ; celle Purnel vers la fin du siècle dernier, celle Faigaux en 1836 et celle Passoz vers 1850.

## IV

### SES NOTABILITÉS

Quoique Sorvilier ne puisse pas revendiquer l'honneur d'avoir donné le jour à des hommes d'Etat, il a cependant celui d'avoir fourni plusieurs fonctionnaires publics et deux pasteurs à la Prévôté de Moutier-Grandval, de laquelle ce village a fait partie, depuis un temps immémorial, jusqu'à la réunion de l'Evêché de Bâle à la France, en 1798. — Nous allons les indiquer, — *si parva licet componere magnis* — dans l'ordre chronologique dans lequel ils ont successivement fait leur apparition sur la scène.

1. *Jean Faigaux* naquit à Sorvilier, en 1645. Il épousa, en 1672, Annelet Charpié, de Bévillard, de laquelle il eut douze enfants, et pendant 43 ans, (1678-1721), pratiqua le notariat à Sorvilier ;

2° *Pierre Germiquet* fils de Georges et d'Annelet, naquit à Sorvilier le 22 avril 1666. Il épousa, en ou avant 1688, Madeleine Charpié, de Bévillard, avec laquelle il procréa neuf enfants. Il fut, pendant de longues années, l'homme universel de Sorvilier et cumulait les emplois de régent d'école, conseiller, ambourg, membre du consistoire et hoste de Sorvilier. Il joua, avec son beau-frère, le notaire Jean Faigaux, (ils avaient épousé deux sœurs), un rôle important dans la direction des affaires de la commune de Sorvilier. Il est décédé en 1732 ou 1733 ;

3° *David Faigaux*, fils de Jean, notaire et d'Annelet

née Charpié, naquit à Sorvilier, le 9 mai 1675 et embrassa la carrière ecclésiastique. Il fut pasteur à Bévillard (1711-1713), à Longirod, Vaud (1714-1724) et à Nods (1725-1632). Il avait épousé une demoiselle d'Aubigné, d'origine française, dont le père, le pasteur Samuel d'Aubigné, était venu se réfugier en Erguel, lors de la Révocation de l'Edit de Nantes ;

4° *Isaac Faigaux*, (premier de ce nom), frère du précédent, naquit à Sorvilier le 17 juillet 1678. Il embrassa la carrière du droit et pratiqua le notariat à Sorvilier (1717-1719). Il fut aussi greffier ;

5° *François-Louis Faigaux* fut pasteur à Renan et à Orvin (1727-1732), pasteur à Bréda, professeur à Marbourg, en 1742 ; puis pasteur et professeur à Cassel (Hesse électorale), où il est décédé le 20 octobre 1752 ;

6° *Jonas Faigaux* naquit le 1<sup>er</sup> août 1690 et pratiqua le notariat, à Sorvilier, pendant 43 ans (1733-1776), où il est décédé le 22 janvier 1779 ;

7° *Isaac Faigaux*, (deuxième de ce nom), naquit à Sorvilier, en 1718 et pratiqua le notariat, à Sorvilier, pendant 40 ans (1756-1796). Il épousa Marguerite Charpié, de Bévillard et il est décédé le 18 octobre 1796 ;

8° *Frédéric Romy* pratiqua le notariat, à Sorvilier, en 1793 et 1794. Les volumineuses minutes de ces cinq notaires, conservées aux archives de la Préfecture de Moutier, sont là pour établir les faits que nous avons avancés.

## V

### SES HABITATIONS

Le pittoresque et paisible village de Sorvilier était, pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, composé de vingt et quelques maisons, petites et basses, espacées irrégulièrement les unes des autres, construites sur le même type, de murs et de bois, couvertes de bardeaux, la plupart, la façade principale tournée au sud et dont il ne reste plus qu'un très petit nombre.

Celles qu'on remarque encore subissent successivement, les unes après les autres, des restaurations qui détruisent jusqu'aux derniers vestiges de ces antiques demeures.

Entrons ensemble, si vous le voulez bien, dans l'une de ces maisons, distribuées aussi sur le même type. Elle ne renferme, au rez-de-chaussée, qu'une seule chambre (nommée le poêle), dans laquelle on ne peut pénétrer qu'après avoir traversé la cuisine enfumée. Cette chambre n'est éclairée que par une seule fenêtre, garnie de petites vitres rondes. Les murs sont blanchis à la chaux. Son plafond lambrissé, soutenu par une poutraison, est tellement bas, qu'une personne de taille moyenne, peut toucher de la main en élevant le bras. Ce plafond sert tout à la fois de plafond à cette chambre et de plancher à celle qui est située immédiatement au-dessus.

Dans l'un des angles est un fourneau, en pierres mollasses, qu'on chauffe de la cuisine. Une petite cheminée (nommée couquelis), construite à hauteur d'appui, dans l'épaisseur de la muraille qui sépare la poêle de la cuisine, sert, en hiver, tout à la fois, au chauffage et à l'éclairage de cette pièce (1).

On peut voir encore, de nos jours, de ces petites cheminées, dans les anciennes maisons ; mais on ne les utilise plus.

Ce local est le seul chauffable de la maison. Il sert, tout à la fois, de chambre d'habitation pour la famille, où elle se tient en hiver, de chambre à manger et de chambre à coucher pour les parents et pour les enfants en bas âge.

Une table, deux bancs de la même longueur que la table, dont l'un, celui de derrière la table, est scellé à la muraille, deux escabelles, deux lits et un bahut, constituent tout l'ameublement de cette pièce. Sur un rayon, également scellé à la muraille, se trouvent quelques livres religieux ; quelques vêtements des deux sexes, sont, en outre, accrochés aux murailles.

Une autre chambre, petite et basse, comme la première, située au-dessus de celle du rez-de-chaussée, dans

(1) On ne connaissait pas les chandelles à cette époque, l'huile était rare et le bois de pin gras, qu'on brûlait dans le couquelis, était commun et très bon marché.

laquelle on arrive de la première par un petit escalier de bois, éclairée par une petite fenêtre, sert de chambre à coucher pour les autres membres de la famille. Ces deux chambres sont les seules de la maison.

A côté du poêle est la cuisine, éclairée par une seule fenêtre, plus petite encore que celle du poêle. Elle est voûtée, pour le séchage des céréales et celui de la viande et l'âtre est adossé à la muraille qui sépare la cuisine du poêle. C'est là que la mère, ou l'une de ses filles, fait cuire les aliments et prépare les repas pour la famille.

Plus loin est la cave, voûtée aussi, qui sert à resserrer le lait, le beurre, le fromage et les légumes divers.

La grange sert à resserrer les céréales et les fourrages destinés à la nourriture des bestiaux pendant l'hiver et l'écurie sert de logement aux bestiaux.

## VI

### **SON HOSTELLERIE**

Lorsque, dans les documents du XVII<sup>e</sup> siècle, il est question d'une hostellerie, située dans un village d'agriculteurs, à Sorvilier, par exemple, il ne faut pas se représenter le bâtiment et le local dans lesquels Pierre Germiquet servait des boissons à ses clients, comme ceux qui existent actuellement à Sorvilier.

Pour donner une idée quelque peu exacte de ce qu'était, à cette époque, l'hostellerie de Sorvilier, que le lecteur se représente l'une de ces maisons petites et basses, et l'un de ces locaux que nous avons minutieusement décrits dans le chapitre précédent.

C'est dans l'un de ces bâtiments et dans l'un de ces locaux que nous avons décrits (ils se ressemblaient tous), que, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Pierre Germiquet, l'hoste de Sorvilier, servait des boissons à sa clientèle qui, disons-le de suite, était peu nombreuse.

Comme il n'existait pas, à cette époque, de maison communale à Sorvilier, c'était dans l'unique chambre de

l'hostellerie que le Conseil tenait ses séances, que les habitants indigènes se rassemblaient pour nommer leurs autorités et pour traiter d'autres affaires. C'est encore dans ce même local que le notaire, Jean Faigaux, les parties contractantes et les témoins se réunissaient, pour entendre la lecture et signer les contrats que le notaire avait rédigés en son étude. C'est là, enfin, que le soir, à la veillée, à la clarté du feu du couquelis, ces deux beaux-frères et leurs partisans se rassemblaient pour discuter, en petit comité et en sirotant leur petit verre d'eau-de-vie de fruits, des affaires en général et celles de la commune en particulier.

Pierre Germiquet perdit peu à peu la popularité dont il jouissait à Sorvilier, car, en 1713, deux compétiteurs envieux et jaloux, à la tête desquels se trouvait Daniel Faigaux, intriguèrent pour lui enlever le droit d'hostellerie qu'il possédait. Il abandonna, en effet, ce droit, qui fut supprimé.

## VII

### **LEUR GENRE DE VIE**

Les anciens habitants du village de Sorvilier s'occupaient exclusivement de la culture de leurs terres et de l'élevage du bétail.

Les vieillards des deux sexes et les enfants âgés de moins de quinze ans, des familles qui possédaient des fiefs, allaient, comme nous le verrons, passer chaque année la saison d'été à la Montagne. Il ne restait au village que les hommes, les femmes valides et les enfants âgés de plus de quinze ans, pour cultiver les terres.

L'instituteur ne tenait sa classe que pendant six mois de l'année, soit de la St-Martin à Pâques. Les enfants avaient vacance pendant les six autres mois de l'année.

Pendant l'hiver, le père et ses fils étaient occupés à fourrager et à soigner les bestiaux, à battre les céréales en grange, à confectionner des bardeaux, à bûcher le bois

de chauffage et à réparer les instruments aratoires. La mère et ses filles confectionnaient leurs vêtements, le linge de lit et de corps, filaient le chanvre, le lin et la laine des moutons, pour en confectionner des vêtements.

Nous ne connaissons qu'une seule industrie qui a été exercée à Sorvilier, c'était celle de la fabrication d'arquebuses.

Les mœurs de ces braves gens semblaient s'être identifiées aux choses qui les entouraient. Ils avaient le caractère un peu sombre, une existence rude et la vie austère. Ils étaient, en outre, très pieux, étroitement attachés à la foi et à la religion de leurs pères et fréquentaient assidûment le service divin. C'est dans ces principes religieux qu'ils élevaient leurs enfants.

Ils vivaient en patriarches, simples et tranquilles, contents et heureux dans leurs petites maisons et ne souffraient d'aucune privation. Ils étaient, sinon riches, du moins dans l'aisance et le bien-être.

C'est dans cette situation prospère que le notaire, Isaac Faigaux, les laissa, en 1796 (écrivait-il dans son journal), lorsqu'il quitta les lieux qu'il avait parcourus, en exerçant son ministère, pour retourner vers ses pères.

## VIII

### **SES FIEFS**

Le territoire situé sur Montoz de Sorvilier, d'une longueur de 5 kilomètres sur 2 1/2 de largeur (12 à 13 km. carrés de superficie), était, depuis un temps immémorial et pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, divisé en dix ou douze petits domaines, en nature de pâturage, d'une superficie très inégale, séparés les uns des autres par des haies sèches, qui appartenaient à un même nombre de familles de Sorvilier.

Tous ces domaines avaient leur sortie particulière, au nord, sur une bande transversale de terrain, qui était commune à tous, et aboutissaient, du côté sud, à la forêt communale de Péry.

Il existait, pour chacun de ces domaines, une petite maison, construite en mur et bois, couverte en bardeaux, qui renfermait un logement pour les fieffataires et les enfants, et une écurie pour loger et abriter les bestiaux pendant la nuit et les jours de pluie. Ces maisons n'étaient pas construites sur le domaine même, mais elles formaient, dans leur ensemble, le petit hameau de Montoz.

Ces domaines, disons mieux ces alpages, *constituaient des fiefs*, qui avaient été octroyés, à ce titre, les uns par le Prince-Evêque, d'autres par le Prévôt et le Chapitre de Moutier-Grandval, moyennant une redevance annuelle quelconque, à certaines familles, pour les récompenser nous ne savons pour quels services rendus (1).

Lors du décès d'un fieffataire, son fief ne se transmettait qu'à ses héritiers mâles, à l'exclusion des filles, qui n'avaient aucun droit à prétendre sur les terres de fiefs.

On pouvait estiver sur quelques-uns de ces alpages, 12 à 15 pièces de bétail, sur d'autres 8 à 10 pièces et, sur les plus petits, 5 à 6 pièces, selon leur étendue.

Les grands parents et les enfants âgés de moins de quinze ans, des familles fieffataires de ces alpages, allaient chaque année passer la saison d'été à la montagne. Ils montaient à l'alpage, selon que la saison était avancée, soit vers milieu du mois de mai ou le commencement de celui de juin, en emmenant avec eux ceux des bestiaux (vaches, génisses et veaux) qu'on ne voulait pas utiliser au village pour l'exploitation des terres. Chaque famille s'installait dans sa maison respective, où elle demeurerait pendant tout l'été et où elle s'occupait de la fabrication du beurre et de petits fromages, avec le lait des vaches.

Ces familles descendaient de l'alpage, soit vers la fin du mois de septembre ou, si l'automne était beau, vers le milieu de celui d'octobre et rentraient au village avec leurs bestiaux.

Quelques-unes de ces maisons étaient habitées, pen-

(1) Nous possédons l'original, écrit sur parchemin, de la remise d'une partie de ces fiefs, faite par le prince-évêque Jean-Conrad de Roggenbach, le Prévôt et le Chapitre de Moutier-Grandval, à divers particuliers de Sorvilier, le 13 mars 1657. Cet acte est signé par le chancelier du prince, Jean-André Schutz.

dant l'hiver, par des personnes qui étaient chargées de leur surveillance.

Cette existence pastorale s'est perpétuée depuis un temps immémorial, jusqu'en 1845. Dès cette époque, ces domaines ont été remis à bail à des fermiers de la Suisse allemande, qui les habitent pendant toute l'année.

Le régime féodal (avec les institutions qui en dépendaient) a été aboli par l'Assemblée nationale, dans la nuit du 4 août 1789.

## IX

### SON INDUSTRIE

Ainsi que nous l'avons dit déjà, la seule industrie qui a été exercée à Sorvilier, pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, était celle de la fabrication d'arquebuses.

Adam et Jehan Germiquet, frères, fils de Georges, exerçaient ensemble, à Sorvilier, l'état d'arquebusiers, dans l'adjonction qu'ils avaient fait construire dans ce but, à l'angle sud-est de la maison qu'ils possédaient auprès du moulin, dans ce village. La cuisine actuelle leur servait de forge, la chambre d'habitation leur servait d'atelier et la cave actuelle leur servait de remise et à resserrer les matériaux divers, fers, charbon, etc., etc., qu'ils employaient dans la fabrication.

Vers l'année 1618-1620, ces deux industriels engagèrent à leur service, pour leur aider à fabriquer des arquebuses, un étranger, d'origine prussienne, qui venait ils ne savaient d'où et qui se nommait *Bilet*.

Cet ouvrier armurier avait beaucoup voyagé de son état, il avait conséquemment beaucoup vu, beaucoup observé et, comme il était très intelligent, il connaissait à fond son état. Il perfectionna l'outillage et donna une impulsion nouvelle à la fabrication. Il frappait d'un poinçon, portant son nom, les arquebuses qui sortaient des ateliers de ses patrons et leurs armes étaient appréciées et recherchées des connaisseurs. On pourrait peut-être en trouver encore dans la Vallée de Tavannes.

Quelques années plus tard, lorsque l'ouvrier Bilet quitta Sorvilier, ses patrons lui achetèrent son poinçon, lui demandèrent l'autorisation de s'en servir, pour poin-

çonner leurs armes et ils continuèrent dès lors à l'utiliser.

Plus tard. Adam, fils de Jehan prénommé, et, plus tard encore, Jean, fils d'Adam, continuèrent la fabrication. Ce dernier épousa, le 13 mars 1684, Marguerite Charpié, de Bévillard, avec laquelle il procréa plusieurs enfants, notamment un fils, nommé Isaac, le 7 décembre de la même année. Dès que ce dernier fut en âge de le faire (vers 1700 ou 1701), il aida son père dans la fabrication des arquebuses et lui succéda, en 1725, lors de son décès.

Le nom de *Bilet* fut donné, comme sobriquet, à cette famille, qui le porte encore aujourd'hui.

## X

### LEUR NOURRITURE

Les besoins créés par la civilisation moderne étaient inconnus à nos ancêtres et les exigences de la vie étaient presque nulles pour eux. Ils se contentaient de peu et vivaient du produit de leurs terres et de celui de leurs troupeaux.

Leur nourriture était simple et frugale. Elle consistait essentiellement de pain qu'ils fabriquaient eux-mêmes, de fruits séchés (quartiers de poires et de pommes), de laitage, de farinage, d'œufs, de charcuterie séchée et de légumes divers. Chaque famille engraisait et bouchoyait chaque année un porc, dont la viande était séchée et devait nécessairement servir pour l'année entière.

La viande de boucherie leur était inconnue, l'usage du vin était extrêmement rare, il était remplacé par le cidre de pommes et de poires et la solanée tubéreuse n'a fait son apparition dans la Vallée de Tavannes, que vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Telles étaient les principales substances alimentaires de nos ancêtres, et les ménagères en variaient l'apprêt selon leur talent culinaire. Avec ce régime, qui nous paraît si maigre, ils se portaient bien et les jeunes filles étaient plus robustes et plus fraîches qu'elles le sont aujourd'hui.

## XI

### **LEURS VÊTEMENTS**

Les vêtements de nos ancêtres consistaient en étoffes de ménage, très solides, fabriquées par des tisserands de Mont-Girod ou du Challuet, avec le chanvre, le lin et la laine des moutons, que les femmes et les filles filaient pendant l'hiver. Ils étaient simples et durables.

Les hommes portaient le chapeau de feutre gris, la culotte courte et la veste à basques (djepons). Ces vêtements étaient de triège gris ou bleu, pour les jours de la semaine, et de gros milaine, noir ou brun, selon la couleur naturelle de la laine, pour le dimanche. Un tailleur ambulante et ses ouvriers venaient s'installer, pour un temps plus ou moins long, dans la chambre commune et confectionnaient les vêtements d'homme.

Il en était de même de la chaussure. On achetait le cuir à la tannerie, le cordonnier ambulante et ses ouvriers venaient s'installer à domicile avec leurs outils et confectionnaient la chaussure dont la famille avait besoin.

Les femmes portaient la robe très courte, de couil gris ou bleu (grisette), pendant la semaine, et de petit milaine, noir ou brun, le dimanche ; un tablier de toile ou de laine et un bonnet d'indienne. Elles confectionnaient elles-mêmes leurs vêtements.

Les personnes des deux sexes portaient des chemises de fil ou de toile écrue, des bas de laine noirs ou bruns et des sabots en hiver ; des bas de fil et de gros souliers à fortes semelles et ferrés, pendant le reste de l'année.

## XII

### **LE GOUVERNEMENT DU PAYS**

Nous avons vu, dans les pages qui précèdent, de quelle manière nos ancêtres vécurent pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il n'est dès lors pas sans intérêt, croyons-nous, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la manière dont ils furent gouvernés.

La partie réformée de l'Evêché de Bâle a été successivement gouvernée, sous le rapport temporel, depuis la

Réforme religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la réunion de cette partie de l'Evêché de Bâle à la France (1798), par une série non interrompue de princes, ses souverains légitimes, qui avaient leur résidence à Porrentruy.

Si nous ajoutons foi aux écrits de l'un des historiens de cette époque et nous n'avons pas de motifs pour révoquer son récit en doute, nous voyons que le gouvernement de ces princes n'a pas été aussi despotique, oppressif et tyrannique, que des historiens modernes ont voulu le faire croire.

Nous opposons à ces dernières affirmations, celles que feu le doyen Morel a consignées, en 1811, dans son histoire sur l'Evêché de Bâle (1).

Qu'on nous permette une petite digression.

Charles-Henri Morel, né en 1743, fut pasteur à Péry et à Corgémont (1763-1796) et son fils, Charles-Ferdinand Morel, né en 1772, fut pasteur à Corgémont (1789-1848).

Ces deux pasteurs, qu'on ne peut point suspecter d'avoir flatté l'un ou l'autre de ces princes, naquirent, vécurent et exercèrent leur ministère pastoral sous le régime de ces princes. Ils pouvaient conséquemment, l'un et l'autre, en parler en connaissance de cause et leur témoignage est digne de foi.

Voici ce que nous lisons dans l'Histoire précitée, du doyen Morel, aux pages 158 et 159 :

« On doit à la justice et à la vérité de dire que le gouvernement des Princes-Evêques, *fut en général paternel et doux* Nul impôt ne pouvait être perçu que ceux qui étaient constitutionnellement établis et chaque revenu recevait l'emploi auquel il était destiné. Si les habitants de l'Evêché de Bâle ne connaissaient point les fortunes brillantes, *ils jouissaient, dans une heureuse médiocrité, d'un genre de vie doux et tranquille.* »

« A l'ombre de leurs lois et de leurs franchises, ils cultivaient en paix des terres peu fertiles. La loyauté et les bonnes mœurs faisaient leur principale richesse. Tous les rangs étaient rapprochés, tous les cultes tolérés, et le gouvernement, pour être épiscopal, n'en était pas moins animé *d'un esprit libéral et sage.* »

(1) Abrégé de l'histoire du ci-devant Evêché de Bâle, Strasbourg, 1813.

## XIII

### LE VILLAGE ACTUEL

Le village de Sorvilier est, depuis un siècle, devenu méconnaissable, autant par suite de la disparition de quinze de ses anciennes habitations, que par celle des transformations et des restaurations successives que l'on a fait subir à d'autres de ses anciennes demeures.

Si, après un siècle d'absence, le notaire Isaac Faigaux revenait visiter son village natal et les lieux qu'il a quittés en 1796, il ne les reconnaîtrait pas.

Treize de ces anciennes maisons ont été incendiées à différentes époques et deux ont été démolies. Lors du premier de ces incendies (août 1830), les vieillards de cette époque n'avaient, disaient-ils, jamais vu d'incendie à Sorvilier et ils n'avaient appris, par la tradition, aucun fait de ce genre.

Comme la commune de Sorvilier ne possède aucun ancien document, nous avons lieu de croire que ceux qu'elle possédait à cette époque, ont été détruits dans cet incendie.

Six de ces anciennes demeures ont été immédiatement reconstruites, mais dans des dimensions plus grandes que celles des anciennes et dans le style architectural moderne. Les sept autres de ces bâtiments n'ont pas été reconstruits et sont actuellement en ruines.

Enfin, la maison dite « *chez Pierre* », qui fut le berceau de la famille Faigaux et où tant d'actes notariés ont été rédigés, pendant la période 1678-1796, a été démolie de fond en comble, vers 1855, de même que celle qui appartenait autrefois à Claudine Romy, située aux Évolénats.

Vevey, en octobre 1898.

GERMIQUET, notaire.